

Strasbourg, le 31 décembre 2021

L'inspecteur d'académie, directeur  
académique des services de  
l'éducation nationale du Bas-Rhin

à

Mesdames les directrices et  
messieurs les directeurs d'école

s/c de mesdames les inspectrices et  
messieurs les inspecteurs de  
l'éducation nationale

**Cabinet de l'IA-DASEN**

Tél. 03 88 45 92 33

Mél : [Ce.inspecteur67@ac-strasbourg.fr](mailto:Ce.inspecteur67@ac-strasbourg.fr)

65 Avenue de la Forêt Noire  
67083 Strasbourg Cedex

**Objet : gestion de la crise sanitaire, nouvelles modalités à mettre en œuvre à compter de la rentrée du 3 janvier 2022**

Mesdames les directrices, messieurs les directeurs,

J'espère vivement que vous avez pu profiter de vacances sereines et célébrer avec bonheur les fêtes de fin d'année, malgré les circonstances difficiles que traverse notre pays sur le plan sanitaire. Je vous adresse tous mes vœux de bonheur, d'accomplissement et de réussite pour l'année 2022. Celle-ci commence certes sous des auspices peu favorables du point de vue de l'épidémie de covid, mais je souhaite ardemment que cela n'obère pas le potentiel positif de cette année pour vous toutes et tous.

Le Premier ministre a pris de nouvelles mesures pour faire face à l'évolution de la situation sanitaire, avec la propagation du nouveau variant omicron. Pour ce qui concerne l'école, l'hypothèse d'un report de la rentrée scolaire n'a pas été retenue et les niveaux actuels du protocole sanitaire ont été maintenus à ce stade, pour le retour des élèves le 3 janvier prochain (niveau 3 pour le premier degré et niveau 2 pour le second degré). En revanche, le protocole de contact tracing en vigueur avant les congés scolaires sera adapté dès la rentrée. Compte tenu de ces évolutions, la FAQ ainsi que les infographies et les documents de communication à usage interne et à destination des familles seront actualisés en conséquence. Ils vous seront adressés dès réception. Par ailleurs, le nouveau conseil de défense du 6 janvier pourra apporter de nouvelles évolutions dans le fonctionnement des écoles.

J'attire votre attention sur deux points essentiels de lutte contre l'épidémie, qui ne relèvent pas de mesures nouvelles : l'aération des locaux et la distribution des masques. S'agissant du premier sujet, les maires du département ont été à plusieurs reprises sensibilisés à leur importance, par mes soins, par la rectrice et par le préfet. Comme le ministre l'a rappelé à plusieurs reprises, l'aération des locaux est un levier puissant de lutte contre la propagation du virus et les capteurs de CO2 sont des instruments pouvant contribuer de manière simple et peu coûteuse à une action efficace dans ce domaine.

L'équipement des personnels en masques sera pourvu à raison de deux masques par jour jusqu'aux vacances de printemps. En cas de difficulté sur ce plan, je vous engage à prendre l'attache de la circonscription.

Afin de faire face aux difficultés prévisibles liées à des taux d'incidence très élevés, il importe que vous puissiez vous concentrer sur la gestion des dispositions sanitaires et la continuité des services d'enseignement. Pour ce faire, outre l'allègement de vos charges liées aux APC, que j'avais déjà décidé début décembre, vous serez jusqu'à nouvel ordre libérés de toutes les tâches suivantes : sollicitations institutionnelles, enquêtes non prioritaires et formations.

Pour information, un renfort administratif nécessaire aux circonscriptions pour gérer au mieux la continuité du service dans les écoles sera apporté dans les meilleurs délais. À cette fin, des vacataires administratifs, à hauteur d'un ETP par circonscription, seront recrutés dès que possible.

Afin de diminuer la tension sur le besoin de remplacement, toutes les actions de formation continue en présentiel prévues durant le temps scolaire seront suspendues au moins jusqu'au 24 janvier (date d'observation fixée par le Premier ministre). De la même manière, le processus d'évaluation des établissements scolaires sera reporté jusqu'à nouvel ordre. Par ailleurs, je procéderai dans les meilleurs délais au recrutement de nouveaux professeurs contractuels remplaçants, y compris sans doute en faisant appel à des professeurs retraités.

Toutes les écoles disposent d'un plan de continuité pédagogique depuis la rentrée. Il est indispensable que ces plans soient prêts à être activés sans délai en cas de fermeture ponctuelle de classe ou d'établissement. Les écoles doivent s'assurer, dès la reprise des cours, d'une part, du bon équipement des professeurs et des élèves (matériels, connexion et identifiants de connexion aux ENT et aux classes virtuelles) et d'autre part, de la bonne organisation de la continuité pédagogique. Des exercices devront être menés à cette fin dès la première semaine. S'agissant des classes virtuelles, chaque professeur a reçu en début d'année deux « url » uniques lui permettant de disposer de sa propre classe virtuelle sur le dispositif « Ma classe à la maison » proposé par le CNED. Cette faculté a été rappelée dans la dernière lettre d'information aux professeurs avant les vacances de Noël. Je vous remercie de le rappeler cette possibilité à l'ensemble des professeurs de votre école.

S'agissant des ressources pédagogiques, l'ensemble des ressources sont maintenues sur le site eduscol, notamment les ressources disciplinaires et les cours Lumni et leurs exercices associés. En cas de fermeture ponctuelle, les professeurs pourront utilement s'appuyer sur ces cours pour construire la continuité pédagogique.

Pour rappel, lorsque ce n'est pas toute la classe qui est concernée par des absences, mais quelques élèves seulement, la continuité pédagogique attendue est celle apportée de manière ordinaire lorsqu'un ou plusieurs élèves sont absents.

En cas de forte tension sur la continuité du service d'enseignement, pouvant être engendrée par des fermetures de classes en grand nombre, nous aurions à remettre localement en place l'accueil des enfants des personnels essentiels à la gestion de la crise, au premier rang desquels les personnels soignants. Des dispositions seront alors prises dans quelques écoles ciblées situées à proximité des principales structures hospitalières. Cependant, priorité sera donnée à l'accueil de ces élèves dans leurs écoles d'origine.

Une cellule de crise sera activée dès lundi matin pour répondre à toutes les situations qui pourraient se présenter. Je vous rappelle que vous pouvez à tout moment faire appel à votre IEN, aux directeurs référents ou encore à la cellule d'écoute de la DSDEN constituée autour de Monsieur Ladaïque, A-DASEN, et de son équipe, tél. 03 88 45 92 33, Mél : ce.inspecteur-adjoint67@ac-strasbourg.fr.

Je vous remercie par avance, ainsi que votre équipe, pour votre mobilisation dans cette nouvelle étape cruciale de la lutte contre la pandémie.

Le Directeur académique



Jean-Pierre GENEVIEVE